



Retrait du projet de loi sur la mobilité contre le plan de licenciement des fonctionnaires LE 10 JUIN 2008 TOUS DANS L'ACTION

MANIFESTATION NATIONALE A PARIS

Dans le cadre de la RGPP, le gouvernement prépare un véritable plan de licenciement de ses fonctionnaires. Pour tous ceux qui ne sont pas encore au courant ou qui ne se rendent pas bien compte des conséquences de la réforme du statut des fonctionnaires:

Voici les annonces que le gouvernement veut mettre en place.

Comme le gouvernement ne peut pas avoir la main sur la fonction publique territoriale, C'est donc la fonction publique d'état qui va trinquer

Éducation nationale : 200 000 postes seront supprimés.

Défense : suppression de nombreux services et casernes.

Santé: suppression de 35 000 postes et fermeture de services.

Justice, déjà entamé avec la réforme de la carte judiciaire.

Intérieur : pas d'annonce pour le moment.

Concernant la DGFIP : 60 000 postes

Le directeur a annoncé d'ici 2015 la suppression de 60 000 agents sur les 130 000 que compte la nouvelle direction générale des Finances Publiques.

Si cela vous paraît impossible de faire le même boulot en étant deux fois moins nombreux, rassurez-vous le, gouvernement a pensé à tout

Le but n'est pas de faire le travail à 70 000 mais qu'il ne reste plus que 60 000 fonctionnaires dans cette administration. Les autres postes seront remplacés par des contrats de droit privé ou par appel à l'intérim.

Que changera la nouvelle loi ?

L'ancien statut de la fonction publique prévoyait qu'en cas de poste laissé vacant par un fonctionnaire l'administration était contrainte de ne le proposer qu'à un autre fonctionnaire de la même administration en priorité.

La future loi abroge ce système. D'ici à quelques semaines, quand un poste sera libre dans n'importe quel département l'administration pourra choisir qui elle veut y installer. C'est à dire qu'elle pourra choisir soit un fonctionnaire de la même administration, soit un fonctionnaire d'une autre administration, soit une personne embauchée par un contrat de droit privé.

Il faut savoir que d'ici à cette date fatidique, les départs à la retraite ne suffiront pas à la suppression des 60 000 postes demandés par le gouvernement. Il ne s'agira donc plus d'un départ à la retraite sur deux mais de suppression massive d'emplois occupés.

Rassurez vous, encore une fois, le gouvernement a été prévoyant.

Si votre poste est supprimé, l'administration vous proposera 3 nouveaux postes mais sans aucune condition ni obligation de sa part

Que ça soit en matière :

- **de localisation** (instauration d' une prime de mobilité pour les agents et leurs familles qui seraient obligés de déménager à l'autre bout de la France),
- **de rémunération** (si vous passez dans une autre administration ou dans le privé, vous toucherez le salaire du nouvel emploi et non celui que vous aviez avant)
- **de temps plein (l'administration n' est pas obligée de vous proposer un temps plein,vous pouvez donc vous retrouver à mi-temps, voir même en cumuler plusieurs)**

Donc pour faire simple, si votre poste est supprimé :

- Si vous avez beaucoup de chance : on vous en propose un autre équivalent dans le même département,
- Si vous avez pas mal de chance : on vous propose un emploi à temps plein dans une autre administration dans le même département.
- Encore un peu de chance : un cumul de deux mi temps dans le même département.
- Et si vous n'avez pas de chance du tout : un emploi temps plein, ou mi-temps dans votre administration ou une autre, ou un emploi dans le privé .

Et si vous refusez le tout: Dehors !!!

Cela vous parait alarmiste ? C'est pourtant ce qui va arriver et très bientôt.

Les mutations :

Pour ceux qui attendent une mutation, vous pourrez l'attendre encore longtemps vu qu'à terme, il n'y aura même plus de CAP, des agences de ressources humaines s 'occuperont de notre placement (

Une immense agence d 'intérim nationale pour fonctionnaires.

Pour ceux qui ont déjà eu leur mutation, la menace de perdre son poste et de devoir repartir.

Et puis tous, la menace permanente de perdre notre emploi à n'importe quel moment.

Ure fois ce texte voté, vous n'aurez plus aucun recours quant à votre avenir professionnel, l'administration vous imposera ses choix.

Avec la masse des réformes que nous devons déjà supporter,le gouvernement pensait faire passer ce texte discrètement comme une petite réforme profitant à tous.

Il faut d'ailleurs savoir que, concernant ce texte scandaleux, deux syndicats ont déjà choisi de s'abstenir. Apparemment, le fait que "fonctionnaire" rime maintenant avec "emploi précaire" n'a pas l'air de les déranger.

Dans le contexte économique actuel, le gouvernement fait passer les fonctionnaires pour les " méchants" qui plombent les comptes de l'état et entraînent une politique de "rigueur" pour tous les français.

LE TEMPS N'EST PLUS A LA REFLEXION MAIS A L'ACTION.

Le 10 JUIN 2008, soyons nombreux dans l'action pour:

Le retrait du projet de loi sur la mobilité

L'arrêt des suppressions d'emploi, L'arrêt des fermetures de trésoreries etc.....

MANIFESTATION NATIONALE A PARIS